Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 19 (1927)
Heft: 10

Rubrik: Dans les organisations patronales

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Après les allocutions usuelles d'ouverture, le camarade Grundbacher fit un rapport sur l'activité du secrétariat international depuis le dernier congrès. Son exposé fut accueilli par de vifs applaudissements et donna lieu à une discussion approfondie sur les questions d'organisation et professionnelles. A la fin de la première journée de délibérations, des résolutions contre l'exécution de Sacco et Vanzetti et contre le fascisme furent votées.

Après l'approbation du rapport de gestion, le congrès entendit un rapport du camarade Schäfer (Berne) sur le viaticum et la réciprocité et prit à cet égard des décisions appropriées. Ensuite, des décisions furent prises concernant la suppression des difficultés de passeport et concernant la création d'une caisse de résistance. Le congrès n'estima pas nécessaire la création d'une caisse de résistance particulière, mais considéra un renforcement de la solidarité internationale comme indispensable. Le congrès entendit ensuite des exposés intéressants sur le développement technique, la situation économique et l'industrie typographique. L'attitude du congrès à l'égard de ces questions fut exprimée dans une résolution. Les propositions concernant la revision des statuts furent acceptées selon le préavis de la commission spéciale instituée à cet effet.

La Suisse fut de nouveau désignée comme siège de la commission du secrétariat et le camarade Grundbacher fut confirmé dans ses fonctions. Le sixième jour des délibérations, le président clôtura ce congrès laborieux.

Dans les organisations patronales.

UNION SUISSE DES ARTS ET MÉTIERS. Une assemblée ordinaire réunissant 90 délégués a eu lieu le 12 septembre 1927, à St-Gall. M. Tschumi, conseiller national, président central de l'Union, a présenté un rapport sur le statut des fonctionnaires fédéraux qu'il déclara acceptable pour tous les milieux. M. Cagianut, président de la Société suisse des entrepreneurs, se déclara adversaire de la nouvelle loi sur le statut des fonctionnaires fédéraux, pour des raisons économiques. Il regretta que l'on n'aît pas eu le courage, dans les milieux patronaux, de faire « en temps utile l'opposition nécessaire à cette loi qui ne répond pas aux aspirations du patronat suisse ». Le président des entrepreneurs en bâtiment doit regretter aujourd'hui amèrement l'échec communiste, et pourtant, il serait intéressant de dénombrer les patrons qui surmontèrent leur répugnance pour appuyer le referendum quoique lancé par les communistes. Sans le vouloir, ceux-ci ont finalement rendu service au personnel fédéral. Si les patrons avaient pu partir les premiers, sans doute eussent-ils mieux réussi! Ce que c'est que d'avoir des amis compromettants!

Après avoir entendu un autre rapport sur la Conférence internationale des chambres de commerce à Stockholm et la Conférence économique internationale de Genève, et attiré l'attention sur le fait que le Congrès international des coopératives à Stockholm a aussi approuvé les résolutions prises à Genève en montrant la nécessité de créer un lien entre les sociétés de consommation et les coopératives agricoles, les délégués ont visité l'exposition st-galloise.

Quant au comité central de l'Union suisse des arts et métiers qui siégea quelques jours plus tard à Lausanne, il s'évertua surtout à condamner sévèrement la convention passée à Berne entre l'Union des maîtres plâtriers-peintres et le syndicat des plâtriers-peintres de cette ville. Cette convention établit comme on sait la réciprocité syndicale, c'est-à-dire que les patrons n'embauchent que des ouvriers membres du syndicat contractant, et ceux-ci s'engagent à ne travailler que chez des patrons membres de l'association patronale. La résolution adoptée à ce sujet reconnaît bien « qu'il existait pour les patrons et les

Schweiz. Gewerkschaftsbund
BERN, Monbijoustr. 61

ouvriers des raisons de se défendre en commun », mais ce que le comité ne peut admettre, ce sont la journée de 8 heures, le payement des heures supplémentaires et l'interdiction du travail aux pièces, le syndicat obligatoire, etc. Gageons que les expériences faites à Berne engageront d'autres groupements patronaux à suivre cet exemple. Le contrat collectif n'est-il pas la paix dans l'industrie pour une période déterminée?

Education ouvrière

Rapport annuel de la Centrale d'éducation ouvrière pour 1926/27.

La Centrale d'éducation ouvrière (division allemande) publie un rapport succint sur son activité pour 1926/27, dont nous extrayons les indications suivantes:

La plupart des questions du ressort de la Centrale furent liquidées par le comité directeur; celui-ci traita 48 affaires dans 8 séances. La grande commission d'éducation s'est réunie cinq fois pendant l'année de gestion et liquida 40 affaires. Pour encourager davantage le travail d'éducation dans les régions de la Suisse romande, il fut constitué parmi les membres de langue française de la commission un comité spécial.

Les rapports avec les centres locaux d'éducation se déroulèrent normalement; les relations réciproques furent bonnes. En ce qui concerne l'organisation de l'éducation dans le canton de Zurich, une conférence avec les organisations intéressées apporta la clarté nécessaire. A Bâle et à Schaffhouse, les rapports se sont également améliorés. A Interlaken, Steckborn et Pratteln, des nouveaux centres d'éducation purent être créés.

La liquidation des affaires courantes occasionna au secrétariat de la Centrale un travail considérable; à part les correspondances ordinaires, il fut envoyé 56 circulaires dont le tirage s'éleva jusqu'à 120 exemplaires. En outre, le secrétaire tint 83 conférences et dirigea 6 cours avec 35 leçons au total. L'organe de la Centrale *Sozialistische Bildungsarbeit* cessa de paraître dès le 1er janvier 1927; les communications de la Centrale sont publiées depuis cette date dans la *Revue syndicale*, la *Gewerkschaftliche Rundschau* et la *Rote Revue*.

Le cours qui eut lieu cet été à Tesserete fut suivi par 75 participants et donna entière satisfaction. Comme tableau pour orner les intérieurs ouvriers, la Centrale édita une image du camarade Greulich en trois formats différents. Elle publia en outre un paysage des bords de l'Aar du peintre bernois E. Boss. Des tournées de conférences furent organisées par les camarades Reinhard et Dr Weber. En l'honneur du centenaire de la mort de Pestalozzi, la Centrale publia une brochure du Dr Weidenmann intitulée *Pestalozzis soziale Botschaft* (éditeur librairie Union Zurich). Afin de discuter les questions d'éducation dans les syndicats, une conférence spéciale eut lieu à Zurich avec les représentants des fédérations centrales. Une quantité de travail fut également occasionnée par la réorganisation de la Centrale qui eut lieu pendant la période de gestion.

D'après les indications statistiques, il existait à la fin de l'année de gestion 87 centres d'éducation, dont 79 ont envoyé un rapport. Les centres d'éducation ayant présenté un rapport ont organisé 110 cours pendant l'exercice, lesquels furent fréquentés par 4370 personnes, et 512 conférences avec 55,060 auditeurs. 70,358 personnes ont participé aux manifestations artistiques des centres d'éducation. 130,000 personnes en chiffre rond ont participé aux manifestations des centres d'éducation.